



SIGNALISATION VERTICALE

COMMENT COMPRENDRE LA SIGNIFICATION DES PANNEAUX ?

Le panneau est constitué d'une forme, d'une couleur et d'un symbole.
Il permet aux usagers de la route de comprendre immédiatement le bon comportement à adopter face à la situation rencontrée.

- Les panneaux triangulaires signalent un DANGER.
- Les panneaux ronds une OBLIGATION ou une INTERDICTION.
- Les panneaux carrés une INDICATION.
- Les panneaux rectangulaires une DIRECTION.

Dans certains cas le panneau en lui-même ne suffit pas à donner toutes les indications nécessaires.
On oppose alors un panneau sous le panneau principal afin de préciser :

- La catégorie d'usager concerné.
- La distance à parcourir.
- La voie désignée.

	TRIANGLE	DANGER
	ROND	OBLIGATION et INTERDICTION
	CARRE	INDICATION
	RECTANGULAIRE	DIRECTION

CATEGORIE D'USAGER		DISTANCE	VOIE DESIGNEE

LES PANNEAUX DE DANGER

Les panneaux de danger sont de forme triangulaire dont la nature est mentionnée à l'intérieur du panneau facilement reconnaissable par un symbole.
Ils préviennent à temps le conducteur et améliorent l'anticipation des actions à mener sur le véhicule

- RALENTIR
- FREINER
- RETROGRADER
- S'ARRETER

FORME + SYMBOLE = DEFINITION



Virage à droite dangereux
- RALENTIR
- FREINER
- RETROGRADER
- S'ARRETER

Ils sont en agglomération implantés à 50 mètres et hors agglomération à 150 mètres avant le danger dont ils préviennent.
Ils peuvent être complétés par un panneau de distance ou d'étendu lorsque l'environnement ou le trafic de la circulation peuvent surprendre les usagers de la route.
Cas particulier panneau signalant une chaussée à double sens de la circulation.

AGGLOMERATION (50 mètres)



HORS AGGLOMERATION (150 mètres)



CAS PARTICULIER :

Cas particulier :

Seul le panneau signalant une chaussée à double sens de la circulation peut être implanté immédiatement à l'endroit même de l'indication.



Circulation dans les deux sens

Cas particulier :

Un panneau peut être associé à 2 panneaux de signalisation lorsqu'un panneau de danger est accolé à un panneau d'interdiction.

Dans cet exemple en rase campagne, les virages et l'interdiction de stationner s'étendent sur une longueur de 500 mètres.



Sur 500 mètres

PANNEAUX DE DANGER RELATIFS A LA FORME DE LA ROUTE



Virage à droite



Virage à gauche



Succession de virages dont le premier est à droite



Succession de virages dont le premier est à gauche

PANNEAUX DE DANGER RELATIFS AUX USAGERS DE LA ROUTE



Endroit fréquenté par les enfants



Débouché de cycliste venant de droite ou de gauche



Passage pour piétons



Passage de cavaliers



Passages d'animaux domestiques



Passages d'animaux sauvages



Traversée d'une aire de danger aérien



Traversée de voies de tramways

PANNEAUX DE DANGER RELATIFS A L'ETAT DE LA ROUTE



Cassis ou dos d'âne



Ralentisseur du type dos d'âne



Chaussée glissante



Risque de chutes de pierres ou présence de pierres sur la chaussée



Chaussée rétrécie par la droite



Chaussée rétrécie par la gauche



Chaussée rétrécie d'un seul côté et/ou les 2

REMARQUES :



Cassis ou dos d'âne :
Les cassis ou dos d'âne sont des trous et des bosses causés par la déformation de la chaussée.



Ralentisseur :
Les ralentisseurs sont des aménagements réalisés en forme de mini dos d'âne. Ils ont une hauteur de 5 centimètres. On les trouve bien souvent dans les descentes pour inciter les conducteurs au ralentissement.



Ralentisseur du type dos d'âne :
Les ralentisseurs sont des aménagements réalisés sur la chaussée afin de faire freiner les conducteurs. On les trouve à proximité des écoles, des lotissements d'habitation par exemple. Ils ont une hauteur de 15 à 20 centimètres et sont donc à prendre à une allure de **30 km/h maximum**.

PANNEAUX DE DANGER RELATIFS AUX CIRCONSTANCES DE LA CIRCULATION



Circulation dans les deux sens



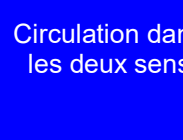
Annonce de feux tricolores



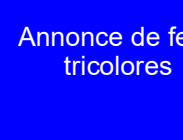
Autres dangers



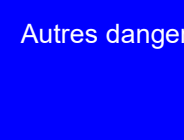
Vent latéral



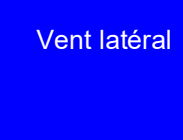
Carrefour à sens giratoire



Pont mobile



Débouché sur un quai ou une berge



Descente dangereuse sur 100 mètres ou descend de 10 mètres

PANNEAUX DE DANGER TEMPORAIRE



Chaussée rétrécie d'un seul côté et/ou les 2



Annonce de feux tricolores



Cassis ou dos d'âne



Travaux



Accident



Bouchon



Chaussée glissante



Projections de gravillons